

L'écho-endoscopie bronchique

Qu'est-ce qu'une écho-endoscopie bronchique?

Il s'agit d'une exploration de l'arbre bronchique qui combine une endoscopie et une échographie. Elle permet de repérer des structures situées derrière les parois (essentiellement des ganglions, des tumeurs ou des kystes) et non visibles en endoscopie conventionnelle. L'indication principale est le diagnostic de l'envahissement des ganglions ou le diagnostic de tumeur ou de certaines pathologies bénignes du médiastin telles que sarcoïdose ou tuberculose.

Au cours de l'examen :

Sous guidage échographique, il est alors possible de ponctionner les anomalies découvertes en toute sécurité.

Cet examen est complémentaire des données radiologiques et peut permettre le diagnostic et le suivi de votre maladie. Sa durée est variable (10 à 30 minutes en fonction des prélèvements réalisés).

Degré d'urgence de ce type d'intervention :

Il s'agit le plus souvent d'un examen programmé de manière élective, non urgente. Parfois il est urgent de le pratiquer quand un diagnostic urgent est nécessaire

Fréquence de ce type d'intervention :

Il est parfois nécessaire de répéter l'examen si le premier prélèvement est non contributif.

Contre-indications à l'intervention :

Si vous souffrez d'une maladie coronarienne (angine de poitrine) d'apparition récente, un infarctus du myocarde récent, de l'asthme instable ou des troubles de la coagulation du sang.

La prise d'aspirine ne contre-indique pas la réalisation de l'endoscopie bronchique. Tout autre traitement anti-coagulant devra être arrêté avant l'examen. L'avis de votre médecin traitant est souhaitable sur ce point.

Les complications sont rares :

- · Très rares réactions allergiques aux produits anesthésiques,
- Saignement : au niveau bronchique lors du prélèvement sous contrôle échographique.
- Majoration de la difficulté à respirer : des mesures adaptées sont mises en oeuvre avant l'examen pour permettre le bon déroulement de celui-ci (surveillance des pulsations, de la saturation en oxygène, oxygénothérapie si nécessaire).
- Infections transmises par le fibroscope (ce risque est rare en raison des protocoles rigoureux et standardisés de désinfection des appareils utilisés).
- Survenue d'une toux qui cessera après les examens (au pire quelques heures après).

- De la température (même le soir de l'examen). La prise d'antipyrétiques simple (paracétamol) règlera ce désagrément.
- Une complication fatale bien que rarissime ne peut être exclue de manière absolue (0.01%)

En cas de complications, la surveillance après l'examen est prolongée avec nécessité occasionnelle d'une hospitalisation.

Ce que vous devez faire avant l'examen :

- Il est indispensable d'être à jeun depuis plusieurs heures (minimum 4 heures)
- Il est fortement recommandé de ne pas fumer 48h avant l'examen de même que directement après celui-ci
- Avertissez votre médecin si vous avez des risques particuliers de saignement (maladies du sang ou médicaments anti-coagulants)
- Pensez à apporter vos résultats de prises de sang et le dossier radiologique si vous le possédez (radios, scanners, PET Scan,...)
- · L'examen est facilité si vous êtes détendu.

Ce que vous devez ou ne devez pas faire après l'examen :

- Il faut encore rester à jeun durant deux heures pour éviter les fausses déglutitions du fait de l'anesthésie locale.
- Évitez de conduire ou même de travailler durant la journée si vous avez reçu un médicament relaxant ou une neuro-analgésie.
- Vous pouvez cracher un peu de sang, cela s'arrêtera rapidement dans la journée. Si ce n'est pas le cas contacter votre médecin.

Refus de l'intervention

Le refus de l'examen peut entraîner l'impossibilité de poser le diagnostic correct (nature de l'anomalie constatée) et de postposer le traitement le plus adapté. Vous pourrez demander à votre médecin de vous expliquer les autres possibilités diagnostiques (médiastinoscopie,...).

Exceptionnellement, avec l'accord des médecins, il peut être envisagé de réaliser l'examen sous forte sédation ou anesthésie générale sous la supervision d'un médecin anesthésiste.

Il peut vous être demandé(e) de rester hospitalisé dans les suites de l'examen pour surveillance ou en cas de complication.

En conclusion

Si vous avez d'autres questions, vous devez en parler au médecin qui a demandé l'examen ou auprès du médecin ou du service où vous allez réaliser cet examen.

Ce formulaire est fait non pas pour vous inquiéter mais pour vous donner une explication complète et précise de cet examen.

Réf: JPC-G-ENR-060-01, 13-06-17 Réf économat: 152742-W-INT-K

Centres Hospitaliers Jolimont asbl Service de Pneumologie

Jolimont: 064/233.188 Lobbes: 071/599.340 Nivelles: 067/885.237

www.jolimont.be Tubize: 02/391.01.82